

## Esquisse d'une politique extérieure d'un Québec souverain – Genèse et prospective

Jean Chapdelaine

Volume 8, Number 2, 1977

Le Canada et le Québec – Bilan et Prospective

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700784ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700784ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

### ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Chapdelaine, J. (1977). Esquisse d'une politique extérieure d'un Québec souverain – Genèse et prospective. *Études internationales*, 8(2), 342–355. <https://doi.org/10.7202/700784ar>

### III – La politique étrangère : analyse et prospective

## ESQUISSE D'UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN – GENÈSE ET PROSPECTIVE

Jean CHAPDELAIN \*

Même si la politique extérieure n'a pas à être le premier souci d'un Québec souverain, il ne faudrait pas manquer d'y réfléchir. À preuve que, depuis trois mois, tout bouge au Québec, les répercussions de politique étrangère se sont fait sentir par l'effet des deux discours qu'ont prononcés René Lévesque, premier ministre du Québec, à l'*Economic Club* de New York, d'une part, et Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, devant le Congrès américain, de l'autre. Pour une fois que le dicton est inversé, à l'effet que lorsque les États-Unis éternuent, le Canada souffre d'une grippe caractérisée, la grippe américaine ne devrait pas, cette fois, être bien grave.

Et tout ceci parce qu'un gouvernement est en place au Québec, qui n'a jamais caché son option fondamentale, pour la souveraineté du Québec, même si ce gouvernement s'est engagé à ce que le déroulement du scénario s'effectue par étapes – la plus importante étant que le peuple québécois, dans le respect des plus pures traditions démocratiques, comme c'est déjà dans le respect de ces traditions qu'il a pris le pouvoir, accorde son aval, par référendum, avant que ne soit engagé le processus dont l'aboutissement est la souveraineté, l'indépendance, – dans les limites établies par le fait de l'interdépendance toujours accrue des États dans le monde d'aujourd'hui.

D'ailleurs, la prospective est à l'honneur au Québec depuis quelques mois : l'imagination n'est pas qu'au pouvoir ! Les politicologues inventent des scénarios des plus ingénieux pour résoudre le problème canadien, dans ses complications par le problème québécois. Nous n'en voulons comme exemple, entre autres, que l'esquisse que présentait récemment Gérard Bergeron d'un Commonwealth qui associerait le Québec avec le Canada, sous la régie d'une Diète, où l'un et l'autre mettraient en commun des éléments de leur souveraineté ; les vues exprimées tant par M. Reisman, ancien sous-ministre des Finances à Ottawa, sur l'inégalité et la dissatisfaction inévitables d'un Québec associé au Canada, puisqu'il ne compterait que 25% de la population et 20% de la richesse de son partenaire – la conclusion à tirer étant que l'association n'a pas d'avenir : c'est de bonne guerre de tenir la dragée haute pour une négociation ; que, par M. Eric Kierans, dans deux articles qu'il a donnés au *Devoir*, où il tente de démontrer que tout peut s'arranger par des raménagements de détails ; que par de nombreuses « tribunes libres » dans les journaux.

\* Conseiller spécial auprès du ministère des Affaires intergouvernementales.

Nous passons sur les déclarations d'hommes politiques engagés dans l'action, sauf pour souligner que les plus engagés, néanmoins clairvoyants – et nous plaçons le premier ministre du Canada, M. Trudeau, à l'avant-garde de ceux-ci –, admettent à certains moments de candeur, qu'une refonte importante du régime canadien, un nouveau départ est requis si le « Canada de papa » doit avoir quelque chance de survie. À cet égard, il faut enregistrer la sage proposition de Léon Dion, reprise et élargie par Claude Ryan, de créer un groupe de travail ayant mission d'étudier le statut politique du Québec et ses rapports avec le reste du Canada pour relancer le débat sur une base plus solide, et qui ne ressorte pas à la partialité et à la propagande.

Mais un problème important se pose ici ; le groupe de travail serait suspect s'il n'émanait pas des deux niveaux de gouvernement ; c'est un préalable qui en rend la formation et la composition pour le moins aléatoires.

Ceux, par ailleurs, qui plaident que le Canada actuel est un régime déjà éminemment décentralisé ne touchent pas, et ne réussiront pas à toucher une fibre bien vibrante dans l'âme québécoise. La question n'en est pas une de décentralisation, de délégation de pouvoirs par l'État fédéral aux États associés, mais de reprise en mains de ces pouvoirs par les composantes, et de la délégation de certains de ces pouvoirs par elles à un gouvernement central qu'elles décideraient ensemble de créer, pour certaines fins. C'est le paradoxe québécois que, dans la situation unique qui prévaut ici, il faille faire table rase pour pouvoir prendre un nouveau départ, et aussitôt retisser des liens normaux entre voisins égaux. Les réaménagements ne pourront jamais jeter bas la barrière psychologique de la solution imposée d'en haut. La question fondamentale est de l'origine de la souveraineté.

C'est Claude Castonguay, dans un article donné au *Toronto Star*, dans la série « Can Canada Survive », qui a touché du doigt le fond du problème quand il écrivait :

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il existe au Québec une collectivité tout à fait distincte, possédant son identité propre, sa culture et ses institutions, à laquelle appartiennent cinq millions de citoyens de langue française. Par sa cohésion, son nombre, et son degré de développement, cette collectivité possède tous les attributs d'une société distincte. Les Québécois veulent que cette société demeure dynamique et se développe.

Sur ce point fondamental, il n'y a pas matière à discorde. Qu'il doive y avoir des changements radicaux, pour que cette société distincte demeure dynamique et puisse assurer son développement, c'est admis de la grande majorité. C'est pourquoi, de toutes parts, on est à la recherche de formules et d'abord de méthodes de travail. De les trouver n'est pas notre propos, qui est beaucoup plus restreint.

Quoi qu'il en soit, dans le contentieux Canada-Québec, si tous les autres problèmes étaient résolus, ce n'est pas la politique étrangère qui ferait grand

obstacle à la bonne entente entre les deux communautés qui cohabitent au Canada et au Québec. Inversement, c'est au Québec, et non pas dans ses rapports avec le monde extérieur, que les problèmes québécois doivent trouver leur solution. La politique extérieure suivra ; elle ne pourra pas être bien différente de celle poursuivie par le Canada jusqu'à date. Elle pourra cependant y gagner une sensibilité au fait français, qui n'a pas été jusqu'à date sa principale caractéristique, et acquérir une valeur de consensus, au lieu d'être trop souvent sentie, et non sans raison, comme une imposition sur une communauté par l'autre. Ce qui ne veut pas dire, en tout état de cause, qu'il ne faille pas dès maintenant étudier les conséquences à l'extérieur des décisions prises au Québec sur son avenir dans le monde.

Toute collectivité quelque peu organisée – et le Québec en est une, pas de doute là-dessus – a des vues et des réactions au monde extérieur. C'est déjà un embryon de politique étrangère. Bien avant qu'il y ait quelque organisation administrative à cet effet à Québec, la communauté québécoise réagissait aux événements extérieurs. Cela va sans dire quand il s'agit de la paix et de la guerre, parce que les problèmes de cet ordre mordent dans la chair. Rappelons-nous les campagnes politiques d'Henri Bourassa, avant, pendant et après la Première Guerre mondiale ; celles de Maxime Raymond et d'André Laurendeau, pour n'en citer que deux, avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Même quand il s'agit d'intérêts plus quotidiens, plus sectoriels, même d'idéologie bordant sur le sentimental, un courant s'établit vers le monde extérieur. Ce n'est pas l'exode de notaires québécois vers le Mexique dans les années trente qui nourrit, à l'époque et depuis, l'intérêt des Québécois pour l'organisation des États américains, mais la recherche dans la latinité en Amérique – une recherche d'ailleurs plutôt vaine – d'une communauté, et d'un contrepoids au monde anglo-saxon qui nous entoure, au Canada, en Amérique du Nord toute entière.

Toutes sortes de raisons sociologiques, la faiblesse de la France, à l'époque, l'ombre de la guerre qui venait, et l'influence qui perdurait depuis 40 ans des Frères des Écoles chrétiennes [et autres], venus nombreux chez nous par l'effet du « petit père » Combes, donc peu favorables à la France, empêchaient à l'époque que ne se répâtât la vague d'enthousiasme qu'avait suscitée quatre-vingts ans plus tôt la venue dans le Saint-Laurent de la « Capricieuse », premier navire français accueilli à Québec depuis la Conquête – et que ce fût vers la France que le sentiment québécois se tournât d'abord, y cherchât une sympathie et un appui. Les fêtes commémorant en 1934 le tricentenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier n'eurent pas d'écho québécois. Elles avaient été détournés au profit du Canada ; ce qui donne une indication de l'état de sommeil dans lequel était plongée la conscience québécoise ; il n'en reste peut-être que la rédicive du sénateur Raoul Dandurand à ne jamais appeler Guillaume le Conquérant que Guillaume le Bâtard, mot osé d'enfant terrible, qui choquait les oreilles trop chastes de Mackenzie King.

« Mes compatriotes n'ont pas d'opinion, ils n'ont que des sentiments », disait déjà Laurier ; mais les sentiments sont rarement trompeurs quand ils sont ceux de tout un peuple. Parler de sentiment québécois, c'est anticiper sur

les événements ; le sentiment était encore du Canada français ; les Québécois ne se sont perçus comme tels que plus tard, avec la Révolution tranquille, quand ils ont voulu être « maîtres chez eux », dans un territoire et avec un gouvernement qui étaient bien à eux, qu'ils pouvaient contrôler, quitte à l'associer, dans un rapport entre partenaires adultes et égaux, à l'ensemble canadien. C'est peut-être un peu parce que Duplessis avait maintenu, « Je maintiendrai », et avait fait de l'immobilisme, ce qui pouvait paraître le dernier rempart de la nation québécoise, que l'emballement pour la Révolution tranquille fut si grand. « Les voies de la Providence... » La Révolution tranquille était un nouveau départ ; le mouvement soudain créait un pétilllement de feu de la Saint-Jean : le Québec sortait de la nuit des âges. Il retrouvait le sens de l'avenir. Il se mettait à bâtir et, comme le dira un peu plus tard Daniel Johnson, il recherchait aussitôt les autres peuples, afin d'en recevoir l'apport d'oxygène qui lui était nécessaire pour vivre et s'épanouir. C'est alors que le ministère des Affaires fédérales-provinciales devint celui des Affaires intergouvernementales, assumant la « dimension-extérieure-au-Canada », que la création de Délégations générales à l'étranger avait précédée de peu, et que ces délégations purent prendre leur essor, dans certains cas très grand, quand les circonstances y étaient favorables, et qu'on s'en prévalait ; ce fut le cas de Paris, particulièrement.

L'échafaudage de théories, comme celle du prolongement sur le plan international des compétences internes du Québec, que le ministre et juriste Paul Gérin-Lajoie mit fortement de l'avant à l'époque, n'était pas mauvais, pour alimenter le trésor de justifications savantes de ce qui était vraiment un état de fait. Le défaut, bien grand, de telles théories est que pour valoir, elles doivent être acceptées par l'autre ; que le monde du droit est éminemment conservateur ; qu'hélas, la force est beaucoup plus importante que le droit pour implanter une théorie nouvelle ; et que même si la décolonisation a créé un droit en grande partie nouveau, ce droit est plus une conséquence, un accommodement avec les réalités, que leur cause. Une fois arrivé sur le pavois, un nouvel État, d'ailleurs, se retranche vite dans le conservatisme. Les croisades, c'est pour les autres.

Ce ne sont pas des théories qui ont donné un statut diplomatique à la Délégation générale du Québec à Paris, c'est une décision politique ; le droit a ensuite trouvé des accommodements. Même si les circonstances sont bien différentes, c'est un peu ce qui s'était passé en Allemagne de l'Ouest, après la Deuxième Guerre. Aussitôt qu'elle s'est vue accorder un commencement d'organisation politique, un parlement et un chancelier, même si ses relations extérieures restaient spécifiquement la responsabilité de la Haute Commission tripartite (Grande-Bretagne, États-Unis, France), la République fédérale d'Allemagne s'est dotée, auprès du Chancelier, d'un conseiller pour les Affaires internationales, qui n'en portait pas le titre, et incidemment d'un chef du protocole, qui lui le portait. Le protocole vient tôt dans l'organisation des rapports entre États, même avant les délégations et la représentation extérieure !

Le protocole, les délégations, un ministère des Affaires intergouvernementales, voilà les premiers instruments dont le Québec s'est doté au temps de la

Révolution tranquille. À quoi allaient-ils s'appliquer ? La politique extérieure a trop souvent été comprise comme une affaire de haute voltige – arriver « tout de go » à la solution des grands problèmes du monde, la paix et la guerre. C'est vrai que s'ils ne sont pas résolus, le reste importe peu, mais c'est sur ce reste que les peuples, petits et moyens, peuvent s'exercer à profit réel pour leurs populations.

Les relations internationales dans un monde marqué par le signe de la communication, des rapports de tous ordres entre les peuples, et les individus, ouvrent un champ immense à la coopération des peuples et des gouvernements. Ne pouvant s'immiscer dans les grandes affaires, pénétrer dans les grands organismes internationaux, le Québec et les Québécois ont cultivé leur jardin. C'est dans la coopération bilatérale qu'ils ont fait leurs premières armes, avec la France surtout, qui était des plus accueillantes, puis avec d'autres pays aussi, comme la Belgique, et enfin multilatérale, toute restreinte qu'elle fût, avec la Conférence annuelle des ministres de l'Éducation de France et de l'Afrique francophone ; la Conférence des ministres de la jeunesse des mêmes pays ; et surtout dans un organisme comme l'Agence de coopération culturelle et technique. Le Québec a trouvé là un terrain d'entraînement, sur des questions où sa compétence était établie, ne faisait pas de doute. Il a aussi appris combien profitable pouvait être, pour lui et pour l'autre, la coopération scientifique, culturelle et technique, dans laquelle les ententes de 1965 avec la France, sur l'éducation, et sur la langue et la culture l'avaient engagé ; les autres pays touchés, l'étant par l'effet d'entraînement acquis de cette coopération franco-québécoise.

Une autre porte lui fut aussi ouverte par la coopération accrue entre le monde francophone et le gouvernement canadien, ce dernier y ayant été amené – pour donner à son action l'interprétation la plus favorable –, par la conviction que le Québec y trouverait satisfaction, trouverait un déversoir à son désir d'agir, et lui serait reconnaissant d'entrer dans ses vues, d'accomplir une mission pour lui, et un peu par lui. Fi de la pensée qu'il ait tenté de déborder le Québec, grâce aux pouvoirs et à la capacité du gouvernement fédéral de dépenser, sur le terrain que le Québec lui-même avait choisi. Mais les agents sur place étaient, pour le plus grand nombre, des Québécois. Un réservoir d'expertise québécoise était ainsi créé – et le Québec faisait sa marque auprès des populations et des gouvernements. Cette valeur d'aiguillon du Québec n'a pas manqué d'être perçue par les plus perspicaces des gouvernements, en Afrique surtout, où cette action s'exerçait. Et ils ont pris bien soin de préserver la pointe de l'aiguillon.

Il ne faudrait pas sous-estimer la valeur, pour le donnant, comme pour le récipiendaire, de ce genre de coopération, ni son efficacité à créer, envers ses auteurs, un courant d'amitié et de compréhension. C'est grâce à ce genre de coopération qu'Israël, par exemple, a pu s'attirer dans le monde, à des coûts raisonnables, des amitiés profondes, se créer un réservoir de bonnes volontés, et ainsi contrecarrer quelque peu l'hostilité que s'exercent à nourrir contre lui ses nombreux ennemis, surtout dans le monde arabe.

Cette coopération intergouvernementale, dans tous les domaines de l'activité des gouvernements et des peuples pour lesquels le Gouvernement du Québec a des responsabilités – et ils sont nombreux –, est l'apport original de ces quinze années d'action extérieure du Québec. La France, en accueillant le Québec, a aidé à l'aiguiller dans cette voie. Vu les compétences, déjà considérables, du Gouvernement du Québec, ce champ a une extension qui y correspond : affaires culturelles (au sens le plus large, qui inclut l'éducation) ; affaires économiques (quoique là-contre, entre économies de marché, libérales, les rapports soient beaucoup plus d'entreprises à entreprises, le Gouvernement agissant principalement sinon exclusivement comme éclaireur et comme courtier) ; ressources naturelles et leur mise en valeur ; jeunesse et loisirs ; tourisme ; immigration ; et les grandes missions de l'État : affaires sociales, la justice, l'administration financière. Le Gouvernement du Québec a pris de l'expérience, son personnel aussi ; et il s'est fait connaître favorablement, hors de ses frontières, dans le monde. Ce ne sera pas un interlocuteur tout nouvellement arrivé, mais déjà connu et apprécié.

Dans tous ces domaines, la coopération ne pourra que prendre de l'ampleur, et s'étendre à un nombre plus étendu de gouvernements sans qu'il y ait de changement radical dans le mode d'opération, sauf peut-être en matière d'immigration. Là, les compétences du Québec sont à ce jour bien restreintes, puisqu'il n'a pas la haute main sur l'admission ou le refus de l'immigrant, qui restent de juridiction fédérale. Vu l'importance de ce secteur pour l'avenir de la communauté québécoise, c'en est un où, quel que soit l'avenir des institutions, le Québec ne peut pas ne pas chercher, à brève échéance, une extension importante de son action. Une solution satisfaisante pourrait peut-être être trouvée, sans même changer les institutions ; il existe telle chose qu'un permis de travail.

Jacques Brossard, dans la bible qu'il a compilée sur l'accession à la souveraineté et le cas du Québec, nous dit (p. 693) que « seuls les États souverains peuvent être tenus responsables sur le plan international... ». Loin de moi de vouloir mettre en doute ce principe inattaquable du droit. Mais il y a telle chose que de démontrer le mouvement en marchant. C'est ce qu'a fait le Québec en s'engageant dans la coopération. Là, pas de lettres de créance requises ; seule est requise la bonne volonté de l'interlocuteur, on pourrait même dire sa complicité, jusqu'à un certain point. En tout honneur, naturellement.

Et rien dans les principes ne peut empêcher un acte régalien, comme la reconnaissance de fait accordée par la France à la Délégation générale du Québec à Paris, geste gratuit, mais combien avantageux. Peut-être néanmoins eût-il quelque peu tardé, si le Gouvernement canadien, que dirigeait alors ce grand diplomate que fut le premier ministre L. B. Pearson – diplomate dans le sens qu'il savait trouver toujours le plus haut commun dénominateur des forces en présence, et le Québec de la Révolution tranquille avait changé le rapport des forces au sein de la Confédération canadienne –, le Gouvernement canadien, s'inspirant du statut accordé par Londres aux représentations des États australiens, et des provinces canadiennes, n'avait pris l'initiative de demander qu'un

statut du même ordre fut accordé, à Paris, à la représentation du Québec. M. Pearson n'était pas juriste, mais il eût endossé les vues d'André Malraux que « la politique n'est pas l'art du possible, mais celui de rendre possible ce qui est nécessaire ».

L'expérience acquise par le Québec dans le domaine international aura été le fruit d'un jugement sûr sur ce qui importe dans le monde d'aujourd'hui – un jugement, il faut l'admettre, influencé par les opportunités qui s'offraient dans le domaine de la coopération, et « l'art du possible », remettant à plus tard la pénétration d'autres sphères de l'activité internationale.

Dans l'intérêt de son rayonnement, et de son image, sans oublier les retombées économiques inévitables, et bien désirables, si elles ne prennent pas le pas sur la fin primordiale d'aider l'autre, plus défavorisé que soi, dans l'intérêt de l'utilisation de son personnel entraîné, de trouver des débouchés pour ces cadres, le Québec est voué à continuer son action de coopération, et à l'étendre, dans les limites de ses ressources, humaines et matérielles, avec le monde extérieur : ce sera un excellent substrat à sa politique extérieure.

Mais ce qu'il importe de retenir des développements de ces quinze années, c'est que le Québec, par son activité, « démontrant le mouvement en marchant », se dotait, à Québec, d'un ministère, – celui des Affaires intergouvernementales – et, à l'extérieur, – de délégations –, le tout, des instruments maintenant bien rodés, qui ont acquis de l'expérience pour l'expansion à venir, et pour faire face aux problèmes qu'il aura à rencontrer.

Mise à part la prolifération administrative qui est une caractéristique de notre époque, le ministère des Affaires intergouvernementales – et ses projections à l'extérieur, les délégations –, est un instrument beaucoup plus évolué, plus expérimenté, plus sophistiqué, que ne l'était le ministère des Affaires extérieures à Ottawa en 1937, trente ans après la naissance de ce ministère, et vingt ans après la naissance formelle du Canada au monde extérieur avec la signature par son premier ministre, Sir Robert Borden, du Traité de Versailles, au titre du Dominion du Canada, à l'encontre, soit dit en passant, de l'opposition du premier ministre français, Georges Clémenceau, qui n'avait pas de préjugés contre le Canada comme tel, mais contre la prolifération des Britanniques parmi les signataires, tout comme il en avait eu contre les commandements du président américain Woodrow Wilson, plus nombreux, disait-il, que ceux de Dieu le Père.

Même si, au début des années trente, le Canada avait quelques hommes vraiment exceptionnels au ministère des Affaires extérieures, les Skelton, Read, Christie, Wrong, Pearson, Norman Robertson, ils n'étaient qu'une poignée, et n'avaient à leur disposition que les moyens les plus frustrés pour accomplir leur tâche, – en plus d'avoir à travailler sur des problèmes de la plus haute envergure, et pour des chefs, comme Mackenzie King, infiniment moins ouverts aux réalités internationales que ne le sont les leaders québécois, non seulement d'aujourd'hui, c'est certain, mais même d'hier.



Le souci, quasi exclusif, de M. King, en matière internationale, était d'empêcher que l'extérieur ne compliquât sa gouverne des affaires canadiennes, où la question capitale était de maintenir l'unité de son gouvernement, et de sa majorité entre, *grosso modo*, l'aile interventionniste anglophone (*Ay, Ay, Ready*) et l'aile isolationniste francophone, le tout compliqué par les tiraillements vers la mère patrie, le Royaume-Uni, d'une part, et le continentalisme américain, d'autre part. C'est ce qui avait fait dire un jour à M. Pearson que l'affirmation canadienne, pour le plus grand nombre, consistait à vouloir troquer la béquille britannique pour la béquille américaine.

La politique extérieure d'un pays fait toujours appel aux grands principes, aux nobles aspirations. Elle tend à l'idéal (cela permet de beaux discours), qui n'est jamais atteint (que ferait-on ensuite?). Principes et discours cherchent (Malraux encore) à rendre possible ce qui est nécessaire. Néanmoins, il y a des réalités, bien terre à terre, et bien contraignantes. La première est la géographie, que nous avons en surabondance au Canada, et aussi au Québec. La géographie, pour nous, c'est d'abord, et on pourrait presque ajouter pour finir, le Canada et les États-Unis. C'est aussi l'histoire, l'histoire de cette géographie : depuis la tentative de l'amiral Phipps de prendre Québec, en 1690, et son échec (ce qui fut l'occasion de la frappe d'une médaille « *Kebeca liberata* » à la gloire de la France victorieuse – joli souvenir), à travers les déboires, le martyr des Acadiens, la conquête de 1760, jusqu'à la création de la Confédération – entre autres raisons, pour opposer une meilleure résistance des colonies britanniques de l'Amérique du Nord aux incursions des Fénians dans les années qui suivirent la guerre civile américaine. L'histoire des relations extérieures du Canada et aussi du Québec, est donc bien l'histoire de sa géographie nord-américaine.

Nos voisins américains en sont beaucoup « revenus » de l'époque où un président américain partait quasi en guerre sous l'étendard « *Fifty-four forty or fight* » (frontière de l'Alaska), et où le président Theodore Roosevelt se faisait connaître et craindre comme porteur d'un « *Big Stick* ». Les frontières du Canada et des États-Unis ont été établies et maintenues sans effusion de sang, mais rarement à l'avantage du Canada ; la Grande-Bretagne coupait les dommages, même si elle était à l'apogée de sa puissance, et régnait sur toutes les mers du globe, tandis que les Américains n'étaient encore que le géant de demain. On a suffisamment célébré la frontière sans défenses d'un océan à l'autre, y compris l'interdiction qui demeure de navires armés dans les Grands Lacs (ce qui fit que, pendant la dernière guerre, on a dit que les navires armés dans les ports des Grands Lacs pour aller participer à la défense de la Grande-Bretagne en sortaient leurs canons bouchés par un carton – « Couvrez ce sein que je n'oserais voir »).

Il n'en reste pas moins, en 1977, que ce qui se passe au Canada, et au Québec, est d'un intérêt vital pour nos voisins du Sud. On se plaint toujours au Canada d'être inconnus, méconnus de nos voisins américains, « pris pour

acquis ». Cela vaut quand même mieux que de les effaroucher, comme l'a fait Cuba depuis vingt ans, et de donner quelque raison à des hommes politiques aux vues planétaires (« Je suis un citoyen du monde... », écrivait Tom Paine) de mettre en parallèle la crise des missiles soviétiques à Cuba avec l'ambition du parti québécois d'atteindre à la souveraineté.

Une politique réaliste – pour rendre possible ce qui est nécessaire – doit reconnaître que la liberté des uns est conditionnée par celle des autres. Sans vouloir faire de parallèle odieux entre les deux grandes puissances que sont l'URSS et les États-Unis, dans leur réaction au monde qui les entoure, il faut bien reconnaître que la Finlande doit manifester beaucoup de prudence dans l'exercice de sa liberté d'action, accorder une haute considération aux intérêts de l'URSS ; elle n'en reste pas moins libre, et sa liberté extérieure est garante de sa liberté intérieure. De même, le Québec doit accorder une considération égale aux intérêts de la défense américaine. Les peuples arrivés ne peuvent s'empêcher d'acquiescer de par le fait même un esprit conservateur. Le système de défense américain compte sur l'espace canadien, c'est l'aspect nord-américain de l'OTAN. Il y a de nombreux irritants, petits et moyens, dans les rapports entre le Canada et les États-Unis ; qu'ils ne soient pas de grande importance est démontré par l'ignorance que les États-Unis manifestent envers le Canada ; à l'autre pôle se situe Cuba. C'est ainsi que l'ombre d'un changement, de tout changement, à sa frontière septentrionale ne peut que causer du souci non seulement dans l'administration américaine, mais aussi dans son opinion publique. C'est irritant pour l'amour-propre, mais il n'y a pas que des désavantages à être assez « sécurisant » pour être accepté ; surtout si la sécurité acquise et accordée dans les grands paramètres ouvre les voies à une plus grande liberté d'action pour cultiver son propre jardin, et réaliser sa conception de la société juste et fraternelle. C'est là le problème que soulève l'OTAN pour le Québec, comme il l'avait soulevé pour le Canada dans la genèse de cet organisme. Ne pouvant échapper à un système cohérent de défense continentale, le Canada de 1947 avait fait d'une pierre deux coups : il arrimait ce système à un autre, plus étendu, où il aurait des partenaires pour le dialogue canado-américain, il arrimait aussi les Américains à une politique qui débordait le cadre étroit, isolationniste, de leur propre défense. Incidemment, c'était aussi un grand départ pour le Canada, et éventuellement pour le Québec, dû à la longue vue de ses propres intérêts, que pilotèrent Saint-Laurent et Pearson, de sortir le Canada de sa coquille, où il se retrouvait *objet*, passif, de la politique des États, plutôt que *sujet*, participant à l'élaboration et à l'exécution de cette politique.

Une attitude réaliste du Québec en matière de défense, l'OTAN, est d'autant plus indiquée que le Québec non seulement est perméable à une participation américaine dans son économie, mais la désire : son attitude envers FIRA (*Foreign Investment Review Agency*) le montre bien. Il n'est pas saturé comme le reste du Canada, et surtout l'Ontario, d'investissements américains. FIRA tend à geler le *statu quo*, à l'avantage de ceux dont l'économie a particulièrement profité de ces investissements. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille

automatiquement retourner à la politique d'exploitation désordonnée de nos richesses naturelles qui nous réservait, en contrepartie, les places de « scieurs de bois » et de « porteurs d'eau ». Mais c'est là une autre question de politique intérieure : le Mexique, ou le Brésil, n'ont pas de ces problèmes, et pourtant, ils sont ouverts à l'investissement américain : la langue aide à les protéger, comme le français peut le faire pour nous. Et ils n'ont même pas à échafauder une politique de la langue, eux : cela va de soi ; elle est.

Reconnaître l'importance des intérêts américains dans un système organisé de défense du continent, rechercher la participation américaine dans le développement économique du Québec, ce n'est pas se livrer pieds et poings liés à Washington, transférer l'abcès d'Ottawa à la capitale des États-Unis – ou chercher une autre béquille. L'inverse serait du don quichottisme. Il faut raison garder pour être libre et heureux. C'est l'effet du balancier qui a mené Cuba aux excès que l'on connaît : peut-être les Cubains n'avaient-ils rien d'autre à perdre que leurs chaînes. Le Québec n'en est pas là. Plus douillet, plus arrivé, et donc plus conservateur, il est à douter qu'il accepterait de gaieté de cœur les difficultés graves qu'a connues Cuba de par l'effet de sa politique intérieure et extérieure. Et dans un pays démocratique comme le nôtre, un gouvernement n'est pas à l'abri d'un revers électoral, qui remettrait en cause les acquis essentiels de sa politique sur le plan intérieur : le « maître chez soi ».

L'OTAN, la politique de défense, sont le point crucial sur lequel un gouvernement québécois sur la voie de la souveraineté aura à prendre position urgemment. C'est là le sujet sur lequel il devrait s'engager dans une réflexion approfondie sans tarder, pour dégager à brève échéance des principes, les lignes de force de son action.

Et dans cette réflexion, il devra se rappeler d'abord que son voisin américain, son associé canadien aussi, ont un besoin profond d'être rassurés. Le premier, parce que ce sera toujours une complication additionnelle de traiter avec deux gouvernements, plutôt qu'un, à sa frontière du Nord – il est incompréhensible qu'il ait préféré n'en avoir qu'un, puisqu'il connaît ses réactions et en est satisfait. Le second, pour mettre un terme à l'évocation de crise des missiles, et autres crimes contre l'humanité, même si l'on sait très bien que tout ceci est principalement de « bonne » guerre de la propagande, et non pas réellement une vue apocalyptique de l'avenir qui nous attend tous.

Dans nos contraintes géographiques, on peut laisser Moscou de côté pour l'instant, ce n'est pas urgent, même si nous avons avec l'URSS une proximité, sinon une frontière commune, à travers le pôle. Il faudra cependant y venir un jour – même si Moscou, gouvernement conservateur lui aussi parce que possédant, et depuis assez longtemps, respecte les zones d'influence. Et nous sommes, *volens nolens*, dans l'orbite américain, de par les contraintes américaines elles-mêmes. Ce n'est pas gai d'être logé entre les deux grandes puissances d'aujourd'hui. Qu'y faire : on ne peut déménager.

De même pour les États-Unis à notre frontière du Sud, pour ne pas parler de nos frontières intérieures. Avec un « pachyderme » de ce poids (même si l'âne démocrate a remplacé l'éléphant républicain), il n'est pas facile, ni toujours confortable de partager le lit, même le très grand lit, nord-américain (pour emprunter une métaphore à un homme politique connu).

C'est Ottawa et Washington, qui restent les voisins, avec qui le Québec devra bâtir les meilleurs rapports de bon voisinage et régler mille et un problèmes liés au fait de ce bon voisinage et de l'interdépendance de notre sécurité et de la leur, et de nos économies, depuis l'aménagement du Saint-Laurent jusqu'aux tarifs douaniers, et le traitement des multinationales (américaines) au Québec. Il n'y a pas que des désavantages, loin de là, à ce voisinage. Nos conditions de vie, le climat démocratique qui prévaut dans notre entourage, en sont le gage et la preuve.

Avec le Canada, il y a encore plus de liens qu'avec les États-Unis, liens nés d'une histoire commune. Car même si le Québec garde inévitablement un contentieux canadien important, ce sont là des nuages qui seront vite chassés par le nouveau départ – tout comme les difficultés passées du Canada et des États-Unis ne sont plus que des souvenirs consignés dans les dossiers de l'histoire –, nouveau départ qui ne doit pas nécessairement se concrétiser dans une séparation, au contraire, mais, il faut l'espérer, dans une association de peuples adultes, égaux.

Tout comme l'association des membres de la Communauté européenne, hier alliés ou ennemis, les a amenés à mettre en commun des éléments de leur souveraineté pour permettre à leurs peuples une vie plus ample, plus accordée aux réalités modernes, dans un monde toujours plus interdépendant ; on n'attend pas des Anglais, des Français, des Allemands, des Italiens, et pas plus des plus petits, Belges, Hollandais, qu'ils deviennent autre chose, multilingues ou multicultivés ; de même serait-ce attendre trop des Québécois qu'ils se fondent dans un tout canadien : le tout ne pourrait être que trop non québécois. C'est d'ailleurs la perspective qu'envisageait le général de Gaulle dans un long exposé qu'il m'avait fait : d'un côté, le Marché commun approfondissait son association ; de l'autre, la Confédération canadienne relâchait ses liens, de façon à ce que les deux Communautés, celle d'Europe avec ses partenaires distincts, et celle d'ici, avec les deux partenaires au Canada, se trouvent au même niveau d'engagement les uns envers les autres, pour le succès des ensembles et la satisfaction de chacun des partenaires.

Le général de Gaulle n'était pas un spécialiste du Canada, mais il avait quelque expérience de la liberté des peuples et de leur besoin profond d'identité et d'épanouissement, que ce soit la Pologne, le Cambodge ou le Québec.

Enfin, le Québec – quand devenu adulte, il a cherché le vent du large –, a tout de suite mis le cap sur la France. La France, une France rénovée, une nouvelle France, qui retrouvait sa vocation, qui est l'universel et la grandeur,

la France a compris le Québec, l'a accueilli à bras ouverts. C'était, pour le Québec, renouer avec son passé, mais aussi et surtout avec sa culture et l'histoire de son avenir.

Parce qu'il y a ces liens de l'esprit encore plus que du sang, et qu'il y a eu cette ouverture – cette réponse gaullienne à l'appel du Québec –, les rapports de la France et du Québec ne peuvent pas ne pas demeurer de la plus grande confiance, et voguer vers une expansion, un dépassement constant. La Délégation générale à Paris a déjà une grande importance qui a crû, et continuera de croître. Le canal est déjà ouvert, là-bas, tout à côté, en fait ; puisque les problèmes d'organisation sont déjà résolus, il continuera de s'ouvrir plus grand, et les échanges devront encore s'intensifier. Avec la France, heureusement, c'est sur une communauté d'intérêts humains des plus larges que les rapports depuis les retrouvailles, il y a quinze ans, se sont développés. Si la volonté politique québécoise continue de s'affirmer, la réponse sera telle qu'attendue. On sait que la disponibilité de la France est immense. Avec la France, la main dans la main, c'est l'ouverture à un dépassement tout naturel vers le monde francophone, aussi bien dans les pays dont le français est la langue maternelle ou véhiculaire que dans les communautés francophones, qui enrichissent presque tous les pays du monde, même les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ceci, au plan culturel. Au plan économique, c'est aussi l'ouverture vers le Marché commun, en Europe.

Dans les rapports bilatéraux, le danger pour le Québec serait celui de disperser ses efforts. Au contraire, le ton de ce discours a été de concentrer son action – à l'exception des activités de coopération, déjà bien engagées –, sur ses principaux partenaires, le Canada, les États-Unis et la France. Les premiers départs, de cette règle, pourraient se diriger vers des pays où il y a un embryon de représentation québécoise : la République fédérale d'Allemagne et le Japon, par exemple, vu leur importance économique et, dans le cas du premier, vu son organisation fédérale ; vers les pays scandinaves, vu l'attrait qu'ont pour le Québec ces pays, petits, et néanmoins économiquement, socialement et culturellement très avancés ; et enfin, vers le Mexique, autre voisin immédiat des États-Unis, qui a su maintenir son identité, sa différence et néanmoins continuer à entretenir d'excellents rapports avec ce grand voisin.

Prendre ses responsabilités envers le monde extérieur a ses avantages et ses difficultés aussi. Pour ne prendre qu'un exemple de l'histoire récente, la décision de s'engager dans la construction, ou pas, d'une usine d'uranium enrichi serait une décision québécoise. Dans l'état actuel des choses, le Québec pouvait dire non, et l'affaire s'arrêtait là. Il ne pouvait dire oui que sujet à l'accord du « douanier » dont avait parlé M. Bourassa. C'eût été là une décision économique, et politique, lourde de conséquences. Et c'est vers le Québec que s'exerceraient les pressions politiques et économiques du gouvernement canadien, pour infléchir la décision québécoise ; sans oublier tout le poids du complexe industriel américain, aussi bien que les considérations tant de haute politique que d'éco-

nomie que ne manqueraient pas de mettre de l'avant les hautes instances américaines tant gouvernementales que privées.

Ce n'est qu'un cas où il faudra maintenir l'équilibre entre la vocation américaine et la vocation française du Québec. Nous partons avec le préjugé favorable, à l'encontre du Canada, qui a souvent été perçu en France comme ou bien un cheval de Troie de l'expansion américaine, ou, ce qui n'est pas mieux, comme tendant à s'imposer comme valeur de substitution. La politique française du Canada n'a pas été très subtile, pour autant qu'elle existât ces quinze dernières années. Auparavant, elle n'existait pas. Depuis, sa tendance a été, par l'aiguillon du Québec, de tenter de déborder ce dernier, et dans la foulée, de déborder aussi la France. Le contentieux est étendu entre les deux pays, depuis l'OTAN jusqu'au désarmement et la politique nucléaire, depuis la politique monétaire jusqu'à l'organisation économique internationale, le Marché commun, le *GATT* et même la politique Nord-Sud. Un manque de sensibilité s'est manifesté – trop souvent induit par un ralliement, de fait, ou simplement en parallèle, aux thèses américaines. Il faudra que le Québec veille à ne pas tomber dans les mêmes panneaux, quand il prendra ses propres et entières responsabilités. Jusqu'à maintenant, dans le crépuscule de sa demi-souveraineté, il jouait sur le velours.

À l'autre bout du spectre, la prise de responsabilités permettrait d'éviter de répéter la triste expérience d'accords comme celui sur l'implantation des services de l'Immigration québécois dans les ambassades du Canada de par le monde, ou celui sur la représentation québécoise à l'Agence de coopération culturelle et technique. Il y a des cas, et c'en était deux, où l'on peut se demander si l'absence d'accord ne vaut pas mieux qu'un mauvais accord. Le premier accord, il est vrai, est vite tombé en quenouille ; il devint vite évident qu'il ne répondait pas aux besoins. Pour le second, c'est presque en dépit de cet accord, que l'action éclairée et efficace des représentants québécois sur le terrain permit au Québec de marquer sa place à l'Agence de coopération culturelle et technique, bien au-delà des limites de la « cote mal taillée » sur laquelle s'étaient accordées les instances supérieures québécoises et canadiennes, à l'encontre de la Charte même de l'Agence, à laquelle les deux gouvernements avaient souscrit. Ce fut là un triomphe, tout relatif, de la réalité sur les textes, mais il fallait des agents vigoureux et pleins de ressources pour atteindre à ce succès.

Même si les compétences du Québec dans son organisation intérieure sont considérables, et s'il s'en est prévalu – dans les limites que permettait l'accueil de l'autre –, dans ses rapports avec le monde extérieur, il reste que la coopération n'a pas touché – elle ne le pouvait, et ne le pourrait que dans une perspective toute nouvelle –, les secteurs les plus importants de l'activité internationale. L'accès du Québec à la souveraineté devrait l'amener à traiter, comme partie prenante, associée au Canada ou partie principale et exclusive, dans un domaine, tout un monde, en fait, nouveau pour lui : la monnaie et la banque, Fonds monétaire et Banque mondiale, les tarifs douaniers, et toute l'activité du *GATT*.

Ce sont là les plus importants organismes, pour ce qui touche les ressorts de la vie économique. Un organisme plus restreint, mais beaucoup plus évolué, l'OCDE, pour les pays plus développés, devrait avoir une haute priorité pour le Québec, d'autant plus qu'il se préoccupe aussi d'éducation – pour la préparation au marché du travail aussi bien des techniciens que des spécialistes à la fine pointe du progrès économique.

Et naturellement, il y a les Nations unies, le forum politique mondial, et ses organismes spécialisés, depuis l'UNESCO – dont le Québec s'est déjà préoccupé –, jusqu'au BIT et l'OMS, où le Québec a aussi déjà des intérêts et des responsabilités, mais qui ne sont ouverts qu'aux pays souverains.

Les piliers, et en même temps les balises que sont les États-Unis, le Canada et la France, tracent la voie du Québec dans la formulation d'une politique extérieure réaliste et, en même temps, humaine, ouverte à l'idéal pour ses rapports avec les autres peuples, individuellement et dans les grandes instances internationales. Quelle que soit la décision des Québécois quant à l'avenir de leurs institutions, c'est là la voie que le Québec aura à suivre, dans la conscience toujours aigüe que la liberté des uns a ses limites dans celle des autres.